DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 37

CÔTES DE CLERMONT – ACQUISITION FONCIÈRE – PARCELLE NO N° 56

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 37
CÔTES DE CLERMONT – ACQUISITION FONCIÈRE – PARCELLE NO N° 56

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 fixant les modalités d'acquisition d'un bien par une collectivité ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2018 portant sur l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal du secteur des Côtes à Clermont-Ferrand ;

Considérant la labellisation « Espace Naturel Sensible » des Côtes de Clermont-Ferrand du 10 novembre 2015 ;

Considérant la promesse de vente signée par Monsieur [redacted] le 17 novembre 2022 ;

Le site des Côtes de Clermont-Ferrand est considéré comme un réservoir pour la biodiversité qui doit être mis en valeur et préservé. Pour cela, la labellisation « Espace Naturel Sensible » des Côtes de Clermont-Ferrand est effective depuis le 10 novembre 2015 par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, et a donné lieu à l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal, approuvé par délibération du Conseil municipal le 18 décembre 2018.

Ce plateau présente un environnement calme, de détente, de plus en plus apprécié par les habitants, sur lequel divers usages coexistent de façon plus ou moins aléatoire en fonction de la multiplicité des propriétaires, des occupations illicites, de la fermeture de l'ancienne carrière de basalte, de l'installation d'activités de pâturage.

Pour conserver la qualité des paysages et milieux naturels définis comme secteurs à enjeux dans le plan de gestion, une animation foncière a été mise en œuvre sur ce site au parcellaire très morcelé pour mettre en place une gestion durable du site.

Pour poursuivre cette démarche et dans la continuité des acquisitions approuvées en Conseil municipal, il serait pertinent d'acquérir la parcelle cadastrée section NO numéro 56, d'une superficie de 688 m², sise le Grand Var à Clermont-Ferrand. Cette parcelle est classée en zone N et fait partie d'une Orientation Stratégique d'Aménagement et de Programmation au PLU.

Après négociation avec le propriétaire, Monsieur [redacted] cette acquisition pourrait être réalisée au prix de 688 € (SIX CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS), soit 1 € / m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section NO n°56, d'une superficie de 688 m², appartenant à Monsieur [redacted] au prix de 688 € ;
- d 'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

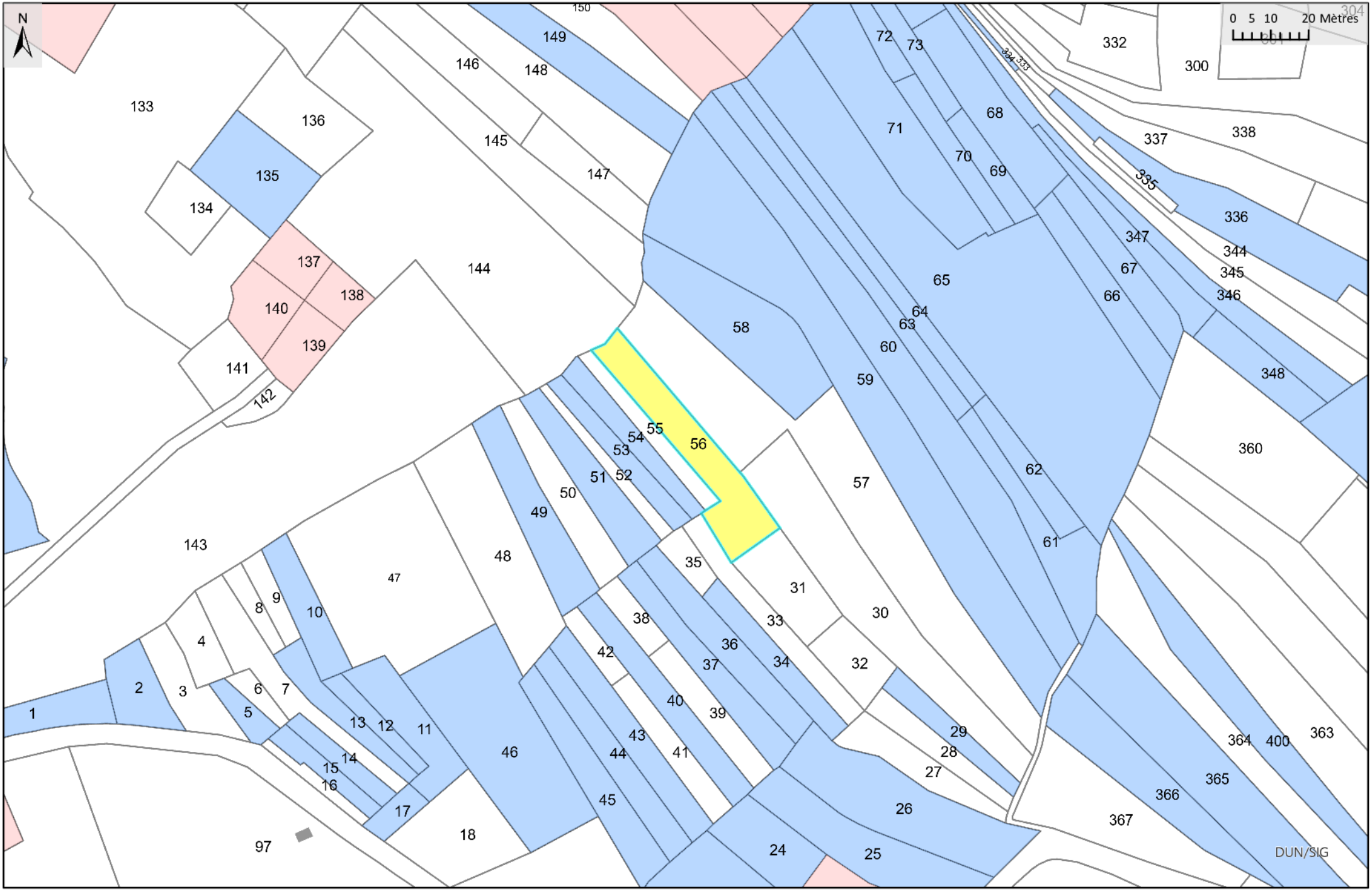
TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI



clermont auvergne métropole

NO56 - [redacted]

Ville de Clermont

EPF Auvergne

jeudi 6 avril 2023

Plan issu des données du Pôle Géomatique et Topographie
Clermont Auvergne Métropole - Direction des Usages Numériques

© IGN/© CRAIG/© DGFIP/© les contributeurs OpenStreetMap